



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2021**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Absents/Excusés : 4

Procurations : 4

Nombre de votes : 15

L'an deux mil vingt et un, le 22 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence (*visio*), MATHIOTTE Patrick (*visio*), ROUX Sonia (*visio*), MAYER Joëlle, SCHEID Éric, ZALOGA Anna (*visio*), ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, LE GOFF Yannick,

Conseillers municipaux absents / excusés : FOURÉ Estelle, MAGIS-TERLOUW Colette, LEONIDAS Christophe, RAIGA Claude,

Procurations : FOURÉ Estelle à CHASSAGNE Éric, MAGIS-TERLOUW Colette à QUIGNON Florence, LEONIDAS Christophe à ROUGIER Christian, RAIGA Claude à LE GOFF Yannick,

Secrétaire de séance : LE GOFF Yannick,

Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2021

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de séance en date du 25 septembre 2020. Il rapporte quelques modifications rédactionnelles mineures et en donne énumération.

En préambule, Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, demande à l'assemblée d'approuver une modification de l'ordre du jour et de sollicite la possibilité d'ajouter à celui-ci : () exonération des loyers professionnels en raison des fermetures administratives liées à la pandémie de COVID. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0***

**DEGREVEMENT DES LOYERS /FERMETURES ADMINISTRATIVES DES
COMMERÇANTS CAUSE PANDEMIE COVID (COMMERÇANTS FERMES) (*)**

LOYERS COMMERCIAUX COMMUNAUX N°D2021-01-01

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'une prolongation de fermeture obligatoire de certains commerces, notamment les restaurants, la question de l'exonération des loyers se pose à nouveau, pour les commerces fermés, à savoir le Bistrot de la Place et Les Tartines etc. Il récapitule les sommes mensuelles respectives des loyers de la réserve du Bistrot : 192.00€ TTC et du local des Tartines 639.50€ TTC et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de fixer les loyers, selon les modalités suivantes, à : 266.46€ HT soit 319.75€ TTC pour Les Tartines etc et à 1€ HT 1.20€TTC pour les loyers de la réserve Le Bistrot, jusqu'à réouverture possible des restaurants :

-mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour établir les titres et mandats correspondants,

-dit que les crédits afférents à ces dégrèvements seront prévus au budget au c/6745.

Résultat du vote : Pour : 15 (*visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR*) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

ADRESSAGE N°2 :**CREATION DE VOIRIE AVEC NUMEROTATION ET MODIFICATIONS**N°D2021-01-02 *complète et modifie la délibération N°D2020-09-02*

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractères de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il indique que quelques modifications sont intervenues depuis la délibération N°D2020-09-02 en

date du 25 septembre 2020, il convient de modifier et compléter des éléments ; cette délibération modifie et complète la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide la création d'une nouvelle voie et des numéros de voirie suivants et conformes à la cartographie ci-dessous :

1. Venelle des Cireyjol- voie n° 93 (de la voie 16 à 18) : 26, 29

-décide la suppression des numéros créés par délibération précédente :

1. Route Charlemagne : 619, 627 / 2. Rue de la Planche : 166 / 3. Rue Saint Cybard : 118

-décide la modification de la Route de Terre Basse en Impasse de Terre Basse - voie n° 15

-décide l'ajout des numéros suivants sur les voies déjà créés par délibération précédente :

1. Rue Guillaume d'Alesme : 27, 45 / 2. Impasse des Mulets : 25 / 3. Rue des Boulangers : 45 / 4. Rue de la Planche : 1 / 5. Rue Saint Cybard : 245

Résultat du vote : Pour : 15 (visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

PLAQUES ET NUMEROS DE RUE

Messieurs Christophe LEONIDAS et Christian ROUGIER informent l'assemblée que le devis a été retourné à la Fonderie DOUTRE et que la fabrication des plaques est en bonne voie.

DEVIS PRESTATION DE SERVICES - CCBDP

(Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord) N°D2021-01-03

Un devis a été demandé à la communauté de communes pour la pose des mâts qui permettront de soutenir les plaques de rues. Monsieur le Maire donne lecture de celui-ci décomposé en 2 268.00€ de personnel et 320.00€ de matériel soit un total de 2 588.00€, sachant que la commune prendra à sa charge : les panneaux et colliers adaptés, l'achat des mâts et du béton. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-valide l'opération de déléguer la pose des mâts et panneaux à la CCBDP,

-accepte le devis prévisionnel tel que présenté pour 2 588€ TTC et l'ajustement nécessaire,

-mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer les devis correspondants,

-précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 15 (visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

CDG24 : PROROGATION DE L'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (PSST) N°D2021-01-04

Monsieur le Maire indique que Centre de Gestion de la Dordogne proroge d'une année l'adhésion des collectivités et établissements publics au Pôle Santé et Sécurité au Travail, dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Il donne lecture des termes de l'avenant et précise que les modalités demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-approuve cet avenant,

-autorise Monsieur le Maire à signer cette prorogation de la convention d'adhésion. au pôle santé et sécurité au travail du CDG.

Résultat du vote : Pour : 15 (*visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR*) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DEVIS EQUIPEMENT N°D2021-01-05

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire informe que le groupe de travail s'est réuni et a commencé la révision du PCS et propose l'achat d'une « sono » adaptée ; il s'agit d'un kit SONALERTE branché sur allume cigare ou 220V. Il présente le devis reçu pour un montant total de devis de 840.00€ HT soit 1 008.00€ TTC et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-valide l'acquisition de cet équipement,

-mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le devis correspondant,

-précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 15 (*visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR*) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

CAFE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joelle MAYER qui expose les avancées du groupe de travail. Après plusieurs réunions, des sous-commissions ont été créées : juridique, administratif, création d'une association, travaux et aménagements, animations et bénévoles, budget... Monsieur le Maire informe du renoncement à l'ancienne boulangerie qui serait devenue épicerie, en l'absence d'accord avec le propriétaire. L'idée d'un employé est à l'étude ainsi qu'une grande réunion publique lorsque ce sera possible pour mobiliser des bénévoles et associer les Trémolacois.

Madame la 3^e adjointe précise que le dossier fourni à la commission, par Monsieur Christian CHAPALAIN est très complet sur les financements et diverses aides et activités possibles. Il sera adressé à tout le conseil municipal.

Une association à but non lucratif porte le projet, qui sera au départ un centre de coût, mais par la suite, peu à peu, les recettes, même pour participation symbolique aux entrées de spectacles ou ventes de boissons... viendront abonder la couverture des frais et en déduction de la participation communale. Il est nécessaire que celle-ci perçoive une subvention annuelle pour participer aux frais de fonctionnement. Madame Sonia ROUX, 3^e adjointe rappelle qu'il s'agissait d'un engagement sur le programme électoral. Monsieur le Maire précise que la

commune s'investira sur la partie immobilisations, y compris sur la mise en conformité du bâtiment choisi, néanmoins le bénévolat doit être prépondérant.

Monsieur Christian CHAPALAIN souhaite que l'assemblée se prononce sur le choix d'exploitation du café associatif afin que la commission puisse continuer à travailler en fonction des orientations budgétaires données. La partie juridique, réglementaire, la gestion des stocks et achats et la comptabilité ne peuvent pas être portés par des bénévoles à longueur d'année. Madame la 3^o adjointe informe que l'association emploiera une personne et la commune devra s'engager sur le versement d'une subvention annuelle, ce qui limite les difficultés si cela ne fonctionne pas. Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^o adjoint rappelle que l'association Enfance et Loisirs fonctionne actuellement de cette manière pour la garderie.

L'acquisition foncière est un patrimoine communal, eu égard à sa situation au centre du village, néanmoins il convient de s'interroger sur les investissements à engager pour les travaux selon la destination future du bien et de son éventuelle utilisation polyvalente. Monsieur le Maire souligne l'intérêt de la pluri utilisation. Les travaux ne devront pas bloquer la future utilisation du local. Des études sont en cours, pour des travaux de l'ordre de 18 000€.

Les questions de l'ouverture et du fonctionnement sont à l'étude du groupe de travail. Madame la 1^o adjointe expose qu'il serait judicieux d'envisager une ouverture estivale en accord avec tous les commerçants, pour faire un complément de l'offre et proposer un lieu de vie pour un public plus jeune, en manque d'animation.

Monsieur Yannick LEGOFF présente un projet, qui valorise la distribution de la surface du bâtiment de l'ex-pizzeria ainsi que la création d'un escalier extérieur. Compte tenu de l'impossibilité de l'étendre sur l'ancienne boulangerie.

Sur la participation financière, Monsieur le Maire soumet au vote de principe de l'assemblée : l'accord de financement du café associatif : **Résultat du vote : Pour : 13** (visio : QUIGNON Florence : POUR - ROUX Sonia : POUR – ZALOGA Anna POUR) - **Contre : 1** (visio : QUIGNON Florence/proc MAGIS TERLOUW Colette : CONTRE) - **Abstention : 1** (visio : MATHIOTTE Patrick : ABST)

Sur le montant de cette dernière : il est proposé une subvention de fonctionnement annuelle de l'ordre de 10 000€ équivalent à un personnel à mi-temps : *Ne participent pas au vote Mesdames ROUX Sonia (visio) et MAYER Joëlle, Monsieur CHAPALAIN Christian => 12 votants.* **Résultat du vote : Pour : 10** (visio : QUIGNON Florence : POUR – MATHIOTTE Patrick : POUR - ZALOGA Anna POUR) - **Contre : 0** - **Abstention : 2** (visio : QUIGNON Florence/proc MAGIS TERLOUW Colette : ABST - MATHIOTTE Patrick : ABST)

PROJET LOTISSEMENT - BOURG SUD

Monsieur le Maire informe que l'étude de sol sera réalisée mardi 26, à 14h30, le dossier est en phase d'aboutissement, la programmation est planifiée par Dordogne Habitat. Monsieur Christian CHAPALAIN sollicite une présentation actualisée de ce dossier, à la suite de la budgétisation de ce projet par les HLM.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (A d'AP)

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de reprendre le dossier de l'Ad'AP et poursuivre les travaux divers engagés sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux, afin de les rendre accessibles à tout type de handicap. Messieurs Christian ROUGIER et Patrick MATHIOTTE se proposent d'instruire le dossier.

MISE EN CONFORMITE DE LA CHAUFFERIE DU GRENIER

Monsieur le 2° adjoint rend compte de l'avancement des travaux de mise en conformité de la chaufferie du Grenier. Monsieur GARRIGUE de l'APAVE a fait un diagnostic complet des travaux à réaliser : changer le placoplâtre contre un placoplâtre ignifugé, la porte n'est pas règlementaire, il faut également faire une aération au sol et dans la toiture. Les rendez vous sont pris avec plusieurs entreprises pour avoir les devis et mettre en conformité pour lever la prescription. L'APAVE fera également le certificat de conformité Gaz, y compris pour le réseau de l'école. Monsieur Claude RAIGA sera avisé des avancées du dossier.

SPA CONVENTION FOURRIERE N°D2021-01-06

Monsieur le Maire rappelle que la commune signe une convention annuelle avec la SPA de BERGERAC pour la mise en fourrière des animaux errants. Tous ces animaux, qui sont de plus en plus nombreux, doivent être gardés durant 8 jours en fourrière, ce qui augmente considérablement les charges de la SPA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention. Il précise qu'en contrepartie de ce service la SPA demande cette année, une indemnité passant à 0.85€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer la convention fourrière entre la SPA et la commune de Trémolat,
- dit que celle-ci sera annexée à la présente,
- demande que les crédits soient prévus au budget.

Résultat du vote : Pour : 15 (*visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR*) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMMISSION SCOLAIRE CANTINE / PERSONNEL

Madame Florence QUIGNON informe qu'une candidature spontanée a été adressée à la mairie, le CV faisait état d'une vraie expérience professionnelle en tant que cuisinier ; celui-ci a été reçu par la commission scolaire. Il est intéressé par le poste de remplacement du personnel absent pour congés de grave maladie qui n'est qu'un mi-temps. La commission scolaire va se réunir pour travailler sur cette proposition ; cette personne est autonome pour établir les menus, assurer les commandes, gérer des fournisseurs, réduire les conditionnements, limiter le gaspillage et surtout avec la loi Egalim : mettre en place du cuisiné maison avec des produits frais et acheté local. L'agent actuellement en poste a assuré l'intérim de la cantinière par extension de ses horaires et s'est rendue disponible, néanmoins les obligations liées à la loi Egalim viennent compliquer le fonctionnement, les habitudes sont difficiles à faire évoluer et les factures d'épicerie, qui centralisent la totalité des produits, en petits conditionnements, sont très conséquentes. Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, la recevra à l'issue des travaux de la commission scolaire, pour lui faire part d'éventuelles modifications. Par ailleurs, cet agent, reçue par les élus en charge de l'audit a indiqué qu'elle pourrait envisager de prendre sa retraite sous un délai de moyen terme. En outre, les absences

des personnels scolaires engendrent de nombreux problèmes logistiques pour assurer les remplacements ; une personne supplémentaire pour assurer des heures complémentaires afin de pallier ces manques pourrait en alléger la gestion. Différentes hypothèses sont envisagées, Monsieur le Maire souligne l'intérêt de les concrétiser.

Par ailleurs, l'enseignante sera en grève, mardi prochain, le service minimum sera mis en place, comme à l'accoutumée cependant un agent sera absent, ce qui va compliquer la tâche.

Le ménage du secrétariat de mairie doit être assuré pendant les vacances scolaires, c'est actuellement un point qui pose problème pour 3 jours/5, notamment avec la conjoncture, alors que l'agent regroupe son forfait horaire de ménage sur 2 journées par semaine. La question est à l'étude.

BOULANGERIE

Une candidature spontanée a également été reçue.

REFERENT EIREL N°D2021-01-07

Monsieur le Maire informe que la Préfecture sollicite la désignation d'un référent EIREL (Envoi Information des Résultats Électoraux) afin d'assurer la transmission des résultats à l'issue des scrutins. Madame Estelle FOURÉ, présidente de la commission de contrôle des élections accepte d'assurer ce rôle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-désigne Madame Estelle FOURÉ, référent EIREL, pour la commune de Trémolat,
-charge Monsieur le Maire faire connaître cette décision à la préfecture et de lui transmettre les éléments relatifs à la procédure.

Résultat du vote : Pour : 15 (visio : QUIGNON Florence : POUR - MATHIOTTE Patrick : POUR - ROUX Sonia : POUR - ZALOGA Anna POUR) - **Contre : 0 - Abstention : 0**

CLUEDO

Madame la 3^o adjointe travaille sur un projet de Cluedo qui sera porté par l'association la Cerise sous le Chapeau, et recherche actuellement des partenaires : Ciné Passion est d'accord ainsi que Cinéma Lux ; elle doit rencontrer le Crédit Agricole, l'office de Tourisme de la Communauté de Communes.

CHEVALETS

L'association Trémolat d'Antan se propose de faire des panneaux photos anciennes pour les disposer dans le village à l'endroit où elles étaient prises. Ces plaques seraient supportées par des chevalets permanents. Madame la 3^o adjointe expose qu'une réflexion sera menée afin que ce soit le plus harmonieux et cohérent possible.

AMENAGEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue au Bassin Nautique, en présence de Monsieur Thierry NARDOU, conseiller Départemental, avec les services du patrimoine, les services des espaces verts et le propriétaire du camping, concernant des aménagements sur l'île. Il présente au vidéo projecteur les travaux envisagés : Aménager l'accès et la rampe de mise à l'eau (l'Etat et la Fédération de Pêche ont l'intention de

participer), interdire des voitures sur l'île (étude de l'utilisation du parking communal) et rendre cette partie piétonne (la route est de la propriété du Conseil Départemental) excepté pour l'accès des bateaux, interdire le fond de l'île par une barrière, à l'identique de ce qui est déjà matérialisé, supprimer des gradins détériorés et végétaliser....

La possibilité de créer une déviation pour forcer l'entrée d'eau dans les Eygadoux a été évoquée pour qu'un nettoyage naturel puisse se faire l'hiver, ce qui pourrait s'obtenir par un enrochement en amont de l'île qui capte l'eau vers les Eygadoux, le curage massif n'étant plus autorisé. L'Etat et la Fédération de Pêche vont étudier cette possibilité.

CIMETIERE

Monsieur le 2° adjoint présente l'avancement de la procédure reprises de concession, qui doit être finalisée par des procès-verbaux d'abandon contradictoires qui acteront la décision finale de reprise des concessions abandonnées. Un 2° caveau communal doit être repris pour dissocier ossuaire et caveau communal.

SMD3

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du SMD3, en réponse au courrier qui lui avait été dressé le 5 octobre 2020. Celui-ci y expose que l'affluence inattendue de nombreux touristes a été compliquée à gérer et que des difficultés techniques sur les bornes existantes vont être améliorées. Il informe que le référent doit venir à nouveau pour avancer sur la répartition des poubelles comme il avait déjà été évoqué. Par ailleurs, à la question de la hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), il répond qu'elle a été de 6% pour 2020 mais ont été majorés de la réévaluation des bases de valeurs fiscales. Enfin, pour tout ce qui tourne autour de la problématique touristique : gites, camping-car ... des solutions sont en phase de tests (ouverture par smartphone... etc)

ZONE DE LA GARE

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, informe qu'il a reçu un candidat à l'acquisition d'un lot sur la zone de la gare, en vue d'y faire une construction dans le même esprit que celle existante : un local commercial/atelier avec une partie habitation. Il ajoute, par ailleurs, que le chemin existant n'est pas celui qui avait été tracé d'origine.

VOIRIE

Le chemin de la Borie est parsemé de gros trous jusqu'au pont. Monsieur le Maire indique qu'il va être réparé par les employés.

RDE24 (Régie Départementale des Eaux)

Monsieur le Maire informe que la RDE a remplacé la SOGEDO au 1^{er} janvier 2021, les bureaux sont présents à Lalinde et Le Bugue et reçoivent indistinctement les administrés ; c'est une régie qui passe par la perception pour les recouvrements. Concernant les fuites après compteur, chez les particuliers, ils sont en mesure de les rechercher. En cas de fuite, il faut leur faire une déclaration par internet de suite, pour pouvoir bénéficier d'aménagements.

GEMAPI

Messieurs Éric SCHEID et Yannick LE GOFF ont participé à une réunion GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Monsieur Yannick LE

GOFF expose qu'un guide a été édité à destination des riverains de ruisseaux. Les objectifs poursuivis sont d'assurer un bon entretien des cours d'eau, gérer l'envasement du bras du camping sur le domaine public fluvial, garantir une bonne gestion quantitative de la ressource en eau, obtention d'une réduction des phénomènes d'inondations. Des financements jusqu'à 80% sont possibles... Courant mars, avril, un technicien viendra faire un constat sur le terrain, pour donner un schéma directeur. Un référent devra être disponible pour suivre le long du ruisseau. Messieurs Yannick LE GOFF et Christian ROUGIER se rendront disponibles. Un questionnaire est à compléter. Monsieur Christian ROUGIER interroge sur les alluvions dans la Rèze, au Moulin d'Aval. Ces questions sont à noter pour poser les questions au bureau d'études.

EVOLUTIFS

Madame Anna ZALOGA informe que la coiffeuse remercie l'assemblée pour le changement de radiateurs.

PDIPR

Madame Sonia ROUX expose qu'un plan de récolement de tous les chemins ruraux du territoire communal est en cours. Concernant Terra Ventura, la boucle est prête, elle passera en commission lundi et devrait être validée dans la foulée : la boucle : du Cingle de 7 km40, des bénévoles ont aidé à trouver les centres d'intérêts pour la cache. Ce sera une spécificité d'une boucle randonnée. Monsieur MATHIOTTE Patrick indique que le garde fluvial a dressé la cartographie pour qu'il soit possible de passer en longeant la Dordogne, sur les 3.25m de servitude (tracer un sentier d'1 mètre de large du pont routier à la cabane : exclusivement pédestre, une variante sera réalisée pour cyclistes et cavaliers). Charge à la commune de l'entretenir, à l'issue, une réunion sera faite à destination des riverains. Monsieur Yannick LEGOFF précise que le bureau d'étude GEMAPI est demandeur de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

COLIS SENIORS ET BENEVOLES

Monsieur le Maire sollicite les retours des membres de l'assemblée sur la distribution des colis aux seniors et chocolats aux bénévoles qui ont œuvré pendant la période de confinement. Madame Jill CASTLE exprime la déception des anglais qui habitent depuis 15-20-25ans à Trémolat et n'ont pas reçu de colis, cette année, car ils ne sont plus sur les listes électorales (Brexit), alors qu'ils continuent de payer leurs impôts...

ADMINISTRÉS ANGLAIS N°D2021-01-08

Comme évoqué précédemment, nombre de ressortissants anglais, habitant depuis 15-20-25 ans à Trémolat, n'ont pas reçu de colis, cette année, car ils ne sont plus sur les listes électorales du fait du Brexit, alors qu'ils continuent de participer à la vie communale... Monsieur Christian CHAPALAIN souhaite que la commune reconnaisse son erreur. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais été dérogé à la règle : avoir + de 70 ans et être inscrit sur les listes électorales de Trémolat, mais il complète en disant que les conditions peuvent être modifiées par l'assemblée. Il sollicite celle-ci pour définir les nouvelles règles :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
-décide, par dérogation à la règle (en raison du Brexit) de poursuivre la distribution de colis aux administrés anglais qui en recevaient un l'an passé,

-dit que cette liste sera figée en référence à celle de l'année 2019, sans changement, ni ajout,
-charge Monsieur le Maire commander les colis manquants et de faire procéder à la distribution. **Résultat du vote : Pour : 8** (*visio : ROUX Sonia : POUR – ZALOGA Anna POUR*) - **Contre : 0 - Abstention : 7** (*visio : QUIGNON Florence : ABST - MATHIOTTE Patrick : ABST*)

FLORALIES

Le Club des Jeunes souhaiterait maintenir la programmation des Florales, le 16 mai 2021, en fonction des normes sanitaires en vigueur.

ELAGAGE PLATANES / TILLEULS / COUR D'ECOLE

Monsieur le 2° adjoint indique qu'il faut penser à faire faire l'élagage des platanes de la place de la mairie qui s'effectue en principe, tous les 2 ans. En outre, à la suite du rapport dressé par Monsieur MOOR, il est nécessaire de faire couper les bois morts des tilleuls de la place de l'Eglise. Enfin, les arbres de la cour d'école ont également besoin d'entretien. L'assemblée le charge de contacter Monsieur DAUCHEZ afin d'obtenir un devis. Monsieur Éric SCHEID souligne que le devis doit être précis et sans part variable.

CORNEILLES NETTOYAGE

Monsieur Patrick MATHIOTTE informe que des branches portées par les corneilles font de gros dégâts au clocher, à présent elles obstruent le passage et la société qui gère la maintenance des cloches n'a pu accéder au clocher. Un devis de prestation de service sera demandé à la CCBDP (Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord).

FLEURISSEMENT

Monsieur Yannick LE GOFF fait remarquer que les pots qui soutiennent les lauriers roses dans l'ilot St Nicolas sont en tellement mauvais état qu'il est urgent de prendre une décision. Monsieur le Maire charge Messieurs Yannick LE GOFF et Christian CHAPALAIN de mener une réflexion sur cette question. Pour ce faire, il peut être utile de contacter le service Villes et Villages Fleuris au Conseil Départemental afin de voir quelles solutions peuvent être envisagées, afin de respecter la tendance qui est à la végétalisation.

INCENDIE

Monsieur le Maire charge Monsieur le 2° adjoint de relancer les pompiers afin d'obtenir les indications nécessaires pour avancer sur le dossier de pose d'une bâche souple.

VOIRIE

INTERDICTION TONNAGE

Une interdiction de tonnage 3.5 tonnes a été instaurée, Route Charlemagne, après avis des services de la CCBDP, afin de protéger le mur de soutènement qui se fragilise, compte tenu du trafic trop important de gros camion, en raison des différents chantiers des riverains de cette voie.

COUSSIN BERLINOIS

Madame la 1° adjointe indique qu'il faut refaire poser un coussin berlinois à l'entrée du bourg, route de Pezuls. Monsieur le 2° adjoint s'interroge sur la conformité en raison des évolutions législatives. Des renseignements seront pris.

AGENDA – REUNIONS A VENIR**ASSEMBLEE GENERALE (AG) UNION DES MAIRES DE LA DORDOGNE (UDM)**

Le lundi 25 janvier 2021, à 14h30, se tiendra Assemblée générale de l'Union des Maires de la Dordogne à Périgueux, néanmoins, compte tenu de la conjoncture les probabilités d'ajournement sont fortes.

ALARME INTRUSION ECOLE

Le mercredi 27 janvier 2021, Madame la 1^o adjointe recevra des sociétés pour chiffrer le coût d'un projet d'alarme anti-intrusion pour les locaux scolaires.

URBANISME PADD (Plan D'aménagement et de Développement Durable).

Le mercredi 3 février 2021, une présentation du PLUi se fera à Lalinde, à destination des élus. Monsieur Éric CHASSAGNE informe que chacun a été destinataire des documents du PADD Pour des raisons d'organisation, la CCBDP souhaite connaître à l'avance le nombre de participants : les membres de l'assemblée qui souhaiteraient y assister sont tenus de se signaler au préalable, impérativement.

COMMISSION COMMUNALE URBANISME

Le mardi 26 janvier 2021 aura eu lieu une commission urbanisme à 20h30, salle du conseil municipal.

SOLIMUT

Une permanence de Solimut mutuelle de village se tiendra à la salle du Hangar le vendredi 05 février 2021 à 14 heures.

COMMISSION ELECTION

La commission Elections se réunira en mairie le 23 février 2021 à 17h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 février 2021 à 20h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25
Au registre suivent les signatures*